

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-130 du 22 Mai 1992

chargeant Monsieur Théophile NATA,
Ministre de la Jeunesse et des Sports
de l'intérim de Monsieur Jean-Florentin
V. FELIHO, Ministre Délégué à la Prési-
dence de la République, Chargé de la
Défense Nationale pour compter du 18 Mai
1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de r . . i et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 18 Mai 1992, Monsieur Théophile NATA, Ministre de la Jeunesse et des Sports est chargé de l'intérim du Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé de la Défense Nationale pendant l'absence de Monsieur Jean-Florentin V. FELIHO.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 22 Mai 1992

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et par délégation, le Ministre d'Etat,
Secrétaire Général à la Présidence de
la République,


Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPP 4 SGG 4 MISAT-MJS 4 Autres Mini-
tères 19 Départements 6 JORB 1.-